

98. M. Louis «Smokey» Bruyère a exprimé éloquemment la déception des autochtones devant leur exclusion du processus constitutionnel et des négociations ultérieures :

L'Accord néglige absolument les besoins des autochtones et refuse de leur reconnaître une place dans l'ordre constitutionnel. Il donne une idée erronée du Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui et tel qu'il aurait assurément pu devenir : un pays composé d'un certain nombre de sociétés et de peuples distincts vivant dans l'harmonie et le respect mutuel. (*Débats du Sénat*, 2 décembre 1987, p. 2258.)

99. Plusieurs témoins ont proposé de soumettre l'Accord à la population pour qu'elle puisse en discuter et même se prononcer à ce sujet dans le cadre d'un plébiscite. Bon nombre d'entre eux ont préconisé la tenue d'un débat public avant la ratification de tout accord constitutionnel.

On affirme, bien sûr, que les référendums entraînent la division, mais quelles que soient les divisions qui deviendraient apparentes au moment d'un référendum (et ces divisions existent déjà, mais passent plus ou moins inaperçues), est-ce que cela ne vaut pas mieux que de courir le risque d'imposer à la majorité des Canadiens une Constitution dont ils rejetteraient des parties importantes si on leur demandait leur avis? Bien entendu, s'ils rejetaient toute partie importante de la Constitution, par exemple la formule de modification elle-même, nos dirigeants politiques devraient reprendre leurs négociations. D'un autre côté, est-ce que ce ne serait pas un très bon exercice démocratique pour ceux qui se considèrent maintenant comme les propriétaires de la Constitution? Pourtant, elle ne leur appartient pas. Elle appartient à tous les Canadiens et nos dirigeants devraient le reconnaître de façon officielle et explicite. Seulement alors la Constitution et les premiers ministres seront-ils vraiment les serviteurs du peuple, non ses maîtres ... (Geraets, *Débats du Sénat*, 9 décembre 1987, p. 2334.)

100. Certains témoins ont proposé une nouvelle formule d'amendement qui ferait intervenir directement la population du Canada. M. Theodore Geraets a déclaré qu'un référendum sur les propositions constitutionnelles permettrait aux Canadiens de se faire entendre.

Je soutiens que le seul moyen d'assurer la légitimité de ces modifications consiste à donner à tous les citoyens canadiens l'occasion d'exercer pleinement leurs droits démocratiques en approuvant ou en rejetant de façon catégorique chacune des parties essentielles de la Constitution. La plus belle chose que le Sénat nommé puisse léguer aux Canadiens est un projet de loi prévoyant une méthode de ratification raisonnable qui permettrait au peuple canadien d'avoir le dernier mot au sujet de la Constitution de leur pays. C'est le seul